

régime d'assurance financé entièrement au moyen de primes, si les spécialistes admettent que c'est un moyen efficace d'éviter l'insécurité.

On se pose des questions au sujet de ces diverses techniques qui nous font nous demander comment on se propose, en définitive, d'assurer la sécurité économique. Comme il a été amplement prouvé avec documents à l'appui, l'assurance privée et libre n'a pas abouti aux résultats désirés, même dans des pays relativement prospères comme les États-Unis. D'autre part, ceux qui veulent voir le particulier conserver son sens de la responsabilité, s'opposent énergiquement à toutes les solutions, sauf à avoir recours, au minimum, aux contributions de l'État. Enfin, si, apparemment, la formule de l'assurance sociale semblait agréer à tous les intéressés, cette conception a fait l'objet de critiques, sous prétexte qu'elle aurait tendance à se transformer, à la longue, en une sorte d'assurance personnelle et obligatoire avec un côté contribution publique, et que, dès lors, il n'est plus possible de séparer les deux éléments qui la composent.

### Considérations en vue des mesures à prendre

On relate qu'en 1911, alors que Lloyd George était en train d'élaborer son bill sur l'assurance-santé, il a noté ce qui suit sur un morceau de papier: «L'assurance est un expédient nécessairement temporaire. Espère que l'État ne tardera pas à endosser l'entière responsabilité des mesures à prendre en prévision de la maladie, de la misère et du chômage<sup>21</sup>», et il aurait pu ajouter la vieillesse. Cela suppose un degré de protection socialement déterminée, que la société sera peut-être disposée à garantir un jour à tous ceux qui la constituent. Même si ce n'est encore qu'une notion qui doit être énoncée plus clairement, sans compter qu'elle est acceptée par les organisateurs sérieux, elle contient le germe d'une idée qui pourrait révolutionner bon nombre de nos programmes établis et d'autres dispositions qui ont été prises pour assurer la sécurité économique.

Il n'y a pas lieu ici de continuer dans cette suite d'idées en donnant plus de détails; mais il serait peut-être utile de l'étudier quelque peu, en particulier, en ce qui a trait aux besoins des personnes âgées. Le revenu en espèces des vieilles personnes provient surtout, comme nous l'avons constaté précédemment, des prestations du gouvernement, de l'emploi et des titres. En outre, des fluctuations laissent supposer que la valeur relative de toutes les sources de revenus en espèces ne provenant pas du gouvernement a perdu de sa cote, de sorte que les prestations du gouvernement constituent la principale, sinon la seule source de revenu pour bon nombre d'entre eux. Il s'agit de savoir s'il est possible d'établir ou de trouver un consensus d'opinions relativement à l'importance de la contribution publique, contribution qui, en raison des dispositions institutionnelles actuelles<sup>22</sup>, garantirait un niveau de vie suffisant, sinon modeste, aux personnes âgées.

Dans des mémoires soumis au Comité, de nombreuses organisations ont exprimé leurs opinions à ce sujet. L'*United Senior Citizens of Ontario Inc.* a déclaré

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>22</sup> Par cette réserve, «étant donné les dispositions institutionnelles actuelles», nous voulons simplement dire que les réclamations en matière de ressources auxquelles les personnes âgées peuvent avoir recours dans notre système seront maintenues; par exemple, les vieilles personnes bénéficient désormais, comme tous les autres Canadiens, des soins hospitaliers et d'autres services. Nous supposons que les réclamations s'appliquant aux ressources présentes seront valides.